

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Arlequin Daycare Inc.	Numéro de permis 2002980	Date d'inspection Le 22 février 2022	
Nom de l'établissement Garderie Arlequin II Daycare		Numéro de téléphone (506) 857-8010	
Adresse 444 Mclaughlin Drive Moncton NB E1A 4R4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Paula Morin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
23 À moins que par ailleurs il n'ait perdu le droit d'accès à l'égard de l'enfant, le parent ou le tuteur d'un enfant bénéficiaire de services dans l'établissement agréé y a accès à tout moment lorsque l'enfant s'y trouve.	23	24 févr. 2022	
Commentaires : Tel qu'écrit dans le plan d'hiver (révisé le 15 février 2022), Les parents sont autorisés à entrer dans la garderie éducative. Une discussion a eu lieu avec l'exploitante.			
9(1) Dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel, le nombre d'éducateurs par groupe d'enfants d'âge homogène bénéficiaires de services est fixé à un éducateur pour chaque groupe composé des enfants suivants : a) au plus trois enfants en bas âge; b) au plus cinq enfants âgés de 2 ans; c) au plus huit enfants âgés de 3 ans; d) au plus dix enfants âgés de 4 ans ou plus qui ne fréquentent pas l'école; e) au plus quinze enfants d'âge scolaire.	9(1)	22 févr. 2022	22 févr. 2022
Commentaires : La lacune est maintenant conforme. En arrivant sur les lieux, l'inspecteur a observé dans une classe que l'éducatrice n'était pas là. L'inspecteur a attendu quelques minutes et l'éducatrice est arrivée. Une discussion a eu lieu avec l'éducatrice.			

Commentaires généraux
Les dossiers des employées ont été vérifiés. Aucune non-conformité a été observée au moment de l'inspection.
Un registre d'incident qui a été rédigé récemment a été observé lors de la visite d'inspection de surveillance.

original signé par
Paula Morin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 février 2022

Date

original signé par
Yvette Duguay

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 février 2022

Date